

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-93
Occupation du domaine public
Rue Carnot / rue d'Abrantès

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de la SARL DELICE ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La SARL DELICE est autorisée à installer une nacelle à l'angle de la rue Carnot et de la rue d'Abrantès, en raison d'un nettoyage de façade le mardi 6 mai 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la SARL DELICE qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La SARL DELICE, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.